

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	139 (1994)
Heft:	4
Artikel:	La neutralité de la Suisse après la Première Guerre mondiale : l'attitude des milieux militaires romands
Autor:	Minder, Patrick
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345412

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La neutralité de la Suisse après la Première Guerre mondiale

L'attitude des milieux militaires romands

Par Patrick Minder¹

Durant la Première Guerre mondiale, la Suisse parvient à maintenir sa neutralité traditionnelle, mais elle souffre de sa position particulière en Europe. Les sanctions économiques appliquées par les belligérants ne l'épargnent pas et son activité diplomatique se résume à assurer l'approvisionnement de la population. Avant la fin même du conflit, suite aux déclarations du président américain Wilson, nombreux sont ceux qui, chez nous et en Europe, aspirent à bâtir un nouvel ordre durable, basé sur le droit et la paix. Le Conseil fédéral constate avec pertinence que la neutralité absolue de la Suisse a subi de graves entorses et que le pays a louvoyé en fonction des pressions étrangères. La Conférence de la Paix, en incluant la Société des Nations dans les traités, provoque un changement de la politique du Conseil fédéral. La politique étrangère revient au premier plan.

Le début de l'entre-deux-guerres reste mouvementé en Suisse: les prises de position à propos de la politique extérieure foisonnent

dans tous les milieux. La grande question, c'est l'adhésion à la Société des Nations. Trois options se dessinent: ne pas y adhérer, y adhérer sans réserve en abandonnant le statut de neutralité, y adhérer en faisant reconnaître le statut de neutralité.

La tendance en Suisse romande est plutôt favorable à la troisième option; une majorité d'Alémaniques à la première, bien que l'opinion, outre-Sarine, n'apparaît pas catégorique. Des milieux militaires alémaniques emmenés par le général Ulrich Wille, le colonel commandant de corps Theophil von Sprecher et quelques officiers de l'état-major général, qui entretiennent des contacts avec l'étranger, s'opposent à une adhésion, quelles que soient les conditions.

Comment apparaissent les positions des milieux militaires romands? Se permettent-ils de critiquer les décisions gouvernementales? Evoluent-ils durant le débat sur la Société des Nations?

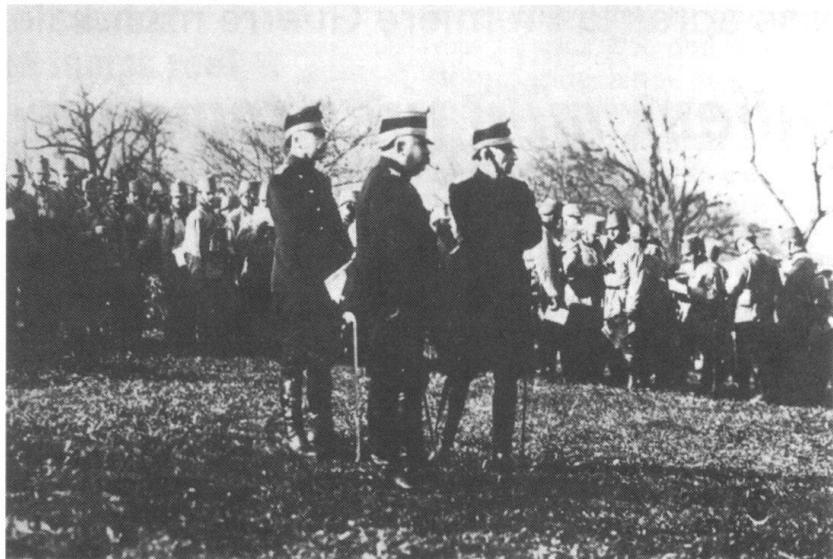
Les campagnes de la «Revue Militaire Suisse»

Des professeurs d'université, comme Charles Borgeaud et William Rappard à Genève, prennent une part active au débat et plaident pour une Suisse membre de la SdN, dont la neutralité serait maintenue. Ce sera aussi la thèse des conseillers fédéraux Motta et Ador. William Martin, qui déclare ouvertement ses sympathies à l'égard de la France, voit dans l'adhésion une occasion pour la Suisse de participer plus activement à la politique mondiale, d'y jouer un rôle de pionnier, entre autres dans le domaine de l'aide humanitaire².

Cette volonté d'ouverture, on la retrouve chez le colonel Fernand Feyler, rédacteur en chef de la *Revue Militaire Suisse* de 1896 à 1931, qui collabore en plus à la *Gazette de Lausanne*. Il présente également ses arguments dans un livre intitulé *La Ligue des Nations et la neutralité de la Suisse*. Comme Theophil von Sprecher, il doute de l'importance de la domination stratégique de l'Allemagne.

¹ Ce texte est le résumé d'un travail de séminaire dirigé par le professeur Roland Ruffieux et présenté à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine de l'Université de Fribourg en novembre 1991.

²Charles Borgeaud : La neutralité suisse au centre de la Société des Nations, La Suisse et la Société des Nations; William Rappard : La politique de la Suisse dans la Société des Nations.



Le général Wille (au centre) et le chef de l'état-major général von Sprecher (à droite).

gique par la Suisse des passages alpins. En revanche, il s'écarte des thèses du chef d'état-major général quand il soutient que la Suisse ne saurait rester neutre à cause de faiblesses au niveau des idées politiques; elle doit s'engager à fond dans la lutte pour la défense du droit.

Suisse, neutralité et Société des Nations

Ses articles publiés par la *Revue Militaire Suisse* permettent de saisir l'attitude des milieux militaires romands. Le fossé entre Romands et Alémaniques, très visible entre 1914 et 1918, ne disparaît pas avec le fin des combats et la signature des traités de paix.

Dès la création de la Société des Nations en 1919, le périodique militaire romand s'intéresse aux missions de ce nouvel organisme supra-national: «Aucu-

ne question ne dépasse aujourd'hui en importance celle des articles militaires de la future association des Etats civilisés.» Il présente l'avant-projet du Conseil fédéral sur une éventuelle adhésion de la Suisse.

La même année, le major Paul de Vallière traite du service obligatoire. Utilisé par les grandes puissances, il augmente les risques de guerre et crée des conditions favorables au militarisme. Pourtant, les petits Etats sans intentions agressives doivent pouvoir le garder; en Suisse, l'armée de milice apparaît comme la seule institution commune à tous les cantons. Vallière souhaite en revanche la disparition «d'une neutralité sans prestige et sans utilité, notion surannée, au milieu d'une Europe rajeunie.»

En 1920, la *RMS* s'attaque violemment aux milieux militaires qui refusent l'adhésion suisse à la SdN, plus

particulièrement à Wille et à von Sprecher qui ont répondu dans une revue alémanique aux prise de position de Feyler. Celui-ci les prend à parti sans aucun complexe en prétendant que le colonel von Sprecher a un avantage sur le général Wille qui devrait prendre sa retraite: celui d'être poli. Pour le rédacteur en chef de la *RMS*, il s'agit de remodeler notre armée en fonction de la nouvelle organisation européenne sur laquelle, malgré les atermoiements du Conseil fédéral, reposent tous nos espoirs.

La frontière entre la Pologne et la Lituanie, fixée dans les traités de paix, reste imprécise dans la région de Vilna. Afin de faire respecter le droit à l'autodétermination des peuples et pour que le scrutin se déroule normalement, la SdN a levé des «forces de police» qui devraient pouvoir traverser la Suisse, vu l'article 16 du Pacte des Nations. Or un statut spécial autorise Berne à refuser tout passage de troupes, bien que restent encore en suspens des problèmes d'interprétation des textes. Le Conseil fédéral, suivant la position du Département militaire fédéral, refuse la demande de la SdN.

«On s'en félicite, écrit le colonel Feyler, dans la plupart des milieux de la Suisse allemande, on s'en félicite sensiblement moins dans la plupart des milieux de la Suisse romande et latine», car l'attitude des autorités helvétiques inspire de la méfiance aux puis-

sances européennes concernant la volonté d'engagement de la Suisse. L'attachement à la neutralité en Suisse alémanique apparaît comme la continuation de la politique de 1815, alors que la Suisse se trouve dans un environnement différent, «celui de la nouvelle Europe», c'est toute la différence qui existe entre hier et demain. «Entre ces deux Suisses militaires, il n'y a aucun rapport, (...)

nos autorités doivent tenir compte de la Suisse existante et non de celle qui a disparu.»

En mars 1921, Feyler publie un article intitulé «La Suisse stratégique dans la Société des Nations», où il analyse les risques de conflits entre Etats européens, membres ou non de la SdN. Notre neutralité doit se limiter strictement aux opérations des armées. Pour le

reste, la Suisse n'est pas neutre. Voilà l'ambiguïté et la pierre d'achoppement que le Conseil fédéral doit constamment éviter, cela aux dépens des intérêts de la Confédération. La situation de la Belgique en 1914 ressemble à celle de la Suisse. Il y avait une concentration de neutralité face à une concentration d'hostilité: on connaît la suite...

Le Vorarlberg et la Savoie

La majorité des habitants du Vorarlberg autrichien, par un plébiscite, a manifesté sa volonté de se rattacher à la Confédération suisse. Un gouvernement français indifférent, un cabinet autrichien hostile ont refusé de donner leur accord. Le Conseil fédéral, mitigé, a longtemps hésité par crainte de ne pas respecter le statut de neutralité, si bien que le Vorarlberg est resté autrichien. Fernand Feyler prétend que le rattachement était tout à fait envisageable, car des problèmes se poseraient le jour où le Vorarlberg deviendrait allemand. Ce «Land» serait à notre frontière ce qu'a été le Luxembourg à la frontière française, avant la Première Guerre mondiale: une occasion pour l'Allemagne d'effectuer un mouvement stratégique à travers la Suisse.

La «déneutralisation» de la Savoie fournit en 1922 le sujet d'une «Chronique suisse» de la RMS. Après l'armistice, afin que la reconnaissance de la neutrali-



Le colonel von Sprecher et le général Wille. Caricature de E. Bille.

té perpétuelle de la Suisse par la SdN ne pose pas de problèmes, le gouvernement suisse a proposé à Paris l'abandon du droit d'occupation de la Savoie en échange d'une intervention française en sa faveur auprès des Alliés fondateurs de la SdN. Feyler affirme qu'il n'a jamais été favorable à ce «maquignonage»: n'était-il pas ridicule de mettre en jeu un tel atout en échange d'une neutralité de pacotille? Malheureusement, le dossier est bouclé; «l'hypnotisme de la neutralité nous a rendu un mauvais service.»

Le désarmement

Dans un article, le colonel divisionnaire Sonderegger, chef de l'état-major général depuis 1920, éclaire les conséquences politiques de la Première Guerre mondiale qui modifient la situation stratégique de la Suisse. Il faut savoir si, oui ou non, la Confédération doit réduire son potentiel militaire déjà bien maigre, alors qu'elle maintient une neutralité intégrale. On ne peut plus laisser ce problème en suspens. La *RMS* reprend en septembre 1922 le thème du statut de la Suisse dans l'Europe nouvelle; Feyler ne se montre pas défavorable à un désarmement dans le cadre de la SdN.

L'année suivante, une «Chronique suisse» signale que Lord Esher prévoit pour chaque pays membre de la SdN des effectifs militaires limités; pour la Suisse



Le conseiller fédéral Motta.

se, ceux-ci s'élèveraient à 60 000 hommes. Les Etats coloniaux traînent les pieds, parce qu'ils veulent garder des forces armées adaptées aux besoins de sécurité de leur empire.

Depuis 1924, les critiques que la *RMS* adresse au haut commandement et au Conseil fédéral se font plus rares, mais le problème du désarmement revient sans cesse. Avec le colonel Lecomte, l'attitude généralement hostile des collaborateurs de la *RMS* à l'égard du

général Wille commence à évoluer. Ne déclare-t-il pas que l'universalisation de la SdN et l'admission de l'Allemagne comme membre serait un facteur susceptible de faire diminuer le niveau des armements. En attendant, il apparaît indispensable de garder une armée capable de défendre la neutralité de la Suisse.

A partir de 1927, après des années riches en prises de position fracassantes et en polémiques, la politique étrangère de la Suisse perd

beaucoup de son importance dans la *Revue Militaire Suisse*. Une brève allusion au Pacte Kellogg apparaît en septembre 1928. Aucun traité de paix n'empêchera un pays de se tenir prêt à partir en guerre. «Le traité de Versailles n'est ni logique, ni juste. Seule sa révision pourra sauver l'Europe d'une nouvelle catastrophie.»

Avec le disparition du colonel Feyler, le 9 juillet 1931, la *Revue Militaire Suisse* perd son côté polémique et se fait plus discrète. Quoi qu'il en soit, les idées de l'ancien rédacteur en chef n'ont pas convaincu la majorité des Romands qui ont continué à préférer une adhésion à la SdN qui garantisse la neutralité.



Le major de Vallière.



Le conseiller fédéral Ador. Dessin de V. Gottofrey.

L'orage va bientôt éclater en Allemagne et les belles décisions inefficaces de la SdN décourageront même ses partisans les plus convaincus.

La SdN creuse un «fossé» à la Commission de défense nationale

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les officiers siégeant à la Commission de défense nationale se montrent, eux aussi, très divisés à propos de l'adhésion à la SdN. Constatant l'ampleur des divergences, le Département politique charge von Sprecher, le chef de l'état-major général, d'établir un rapport sur la position stratégique de la Suisse. Le 5 avril 1919, le

lieutenant-colonel Favre et le colonel Vuilleumier partent en mission à Paris. Leurs instructions prévoient qu'ils doivent présenter les postulats sans l'acceptation desquels la Suisse ne pourrait pas adhérer à la SdN. Un passage de troupes à travers le territoire national provoquerait une situation intolérable pour la Confédération, c'est d'ailleurs un droit inutile vu la faible superficie du territoire et contraire à la neutralité historique du pays.

Le rapport qu'ils présentent à leur retour ne satisfait pas von Sprecher. Ces dissensions amènent le Conseil fédéral à charger le Département militaire d'étudier à fond le dossier. Au cours du mois de juillet 1919, une commission tient plusieurs séances. Malgré les efforts du conseiller fédéral Décoppet, partisans et adversaires de la neutralité différenciée ne parviennent pas à s'entendre. La commission ne va pas produire un, mais... deux rapports, celui de la majorité et celui de la minorité ! Les opposants à l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, des personnalités d'outre-Sarine, se trouvent en minorité³, alors que les Romands sont très bien représentés dans la majorité⁴. Le fossé se retrouve dans les hautes sphères de l'Etat.

Deux rapports !

La future Société des Nations, présentée comme un organisme supranational n'oeuvrant que sur la base du bon droit, va prendre une énorme importance en Europe. Le statut de neutralité de la Suisse, dans sa forme actuelle, est désuet, car l'Europe de 1919 n'est plus celle de 1914.

L'article 435 du Traité de Versailles, fondamental parce qu'il contient des garanties indispensables, stipule que la neutralité suisse sera militairement respectée, mais que Berne devra appliquer les mesures économiques décidées par le Conseil de la SdN, ce qui, admettent les signataires du rapport de la majorité, peut avoir des retombées encore imprévisibles. La

Suisse ne saurait rester économiquement «impartiale» en cas de conflit de type «guerre légitime».

L'expulsion des ressortissants d'un Etat opposé à la SdN s'avère irréalisable à cause du droit d'asile suisse. En revanche, si le siège de la SdN se trouve à Genève, la rupture des relations et des communications de la Confédération avec le reste du monde devient invraisemblable.

Les avantages que représente une adhésion à la SdN l'emportent sur les inconvénients et justifient des entorses à nos habitudes. La Suisse se doit de participer aux efforts de mise en place d'une Europe nouvelle, d'autant plus que le maintien de l'armée de milice et la non-réduction des armements ne sauraient être réalisés que par une adhésion immédiate à la SdN.



Le colonel divisionnaire Sonderegger.

Le rapport de la minorité, parfois ironique, affirme que la neutralité intégrale reste le principe essentiel d'un petit Etat souverain entouré de grandes puissances. Le statut de neutralité est respecté et apporte une protection véritable, d'autant plus qu'il présente un intérêt pour l'ensemble de l'Europe; de plus, seule la neutralité absolue a de la valeur aux yeux de l'étranger. En adhérant à la SdN,

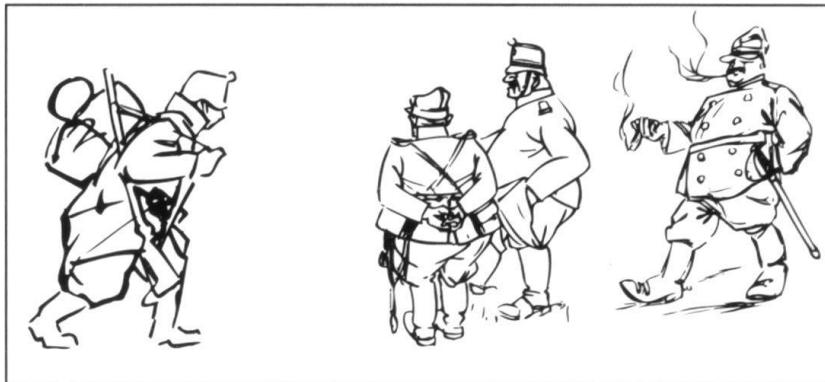
³Colonels commandants de corps von Sprecher (chef de l'état-major général), Paul Schiessle et Hermann Friedrich Steinbuch, respectivement commandants des 2^e et 3^e corps d'armée, colonels divisionnaires Otto Bridler et Emil Sonderegger, commandants des 6^e et 4^e division.

⁴Sont favorables à l'adhésion: le conseiller fédéral Décoppet, le professeur Max Huber, les deux officiers envoyés à Paris, les commandants des 1^{er} et 4^e corps d'armée.

la Suisse perdrait sa souveraineté.

Lors du vote, Camille Décoppet accorde sa voix – elle est décisive – au rapport favorable à l'adhésion. Le 28 juillet 1919, le Conseil fédéral approuve le projet de révision constitutionnelle qui sera soumis au peuple et aux cantons. Le temps presse et, bien que partisans et opposants luttent âprement, la Suisse pourra demander son admission à la toute jeune SdN.

Les milieux militaires opposés ne lâcheront pas prise, sûrs du bien-fondé



Comme un caricaturiste voit la troupe et les officiers pendant la Première Guerre mondiale.

de leurs positions face à une Société des Nations qui manifestera bien vite les limites de ses pouvoirs. A terme, ils imposeront leurs vues, la Suisse se retirant

de la SdN en 1938 pour retrouver sa neutralité traditionnelle et intégrale dans une atmosphère de veillée d'arme en Europe.

P. M.